

THE BEAUTY STORE®

HAIR-BEAUTY-MAKEUP-EQUIPMENTS

Règlement jeu-concours : Calendrier de l'avent The Beauty Store 2020

Article 1 : Organisation et durée du jeu-concours

The Beauty Store, dont le siège social est situé au 14 rue d'Isly à Lille 59000. Organise un concours intitulé: "Calendrier de l'avent The Beauty Store 2020" , dont les gagnants seront désignés par tirage au sort dans les conditions définies ci-après. Le jeu se déroulera du mardi 1er décembre à 11h au jeudi 24 décembre à 19h. Cette opération n'est ni parrainée, ni organisée par une autre structure.

Article 2 : Conditions de participation au jeu-concours

- 1- Le jeu-concours est gratuit et accessible à toute personne physique âgée de plus de 15 ans, résidant en France ou en Belgique.
- 2- La participation au jeu-concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve, des termes et conditions du présent règlement.
- 3- La participation au jeu-concours est limitée à une seule participation par personne. (même nom, même prénom et même adresse mail).
- 4- le non-respect des conditions de participation énoncées dans ce règlement, entraînera la nullité de la participation du participant.

Article 3 : Modalités du jeu-concours

Ce jeu se déroule par mail,
sur notre site : <https://thebeautystore.fr/>
sur notre page Facebook : <https://www.facebook.com/theBeautyStoreLille>
et notre page Instagram : <https://www.instagram.com/thebeautystorelille/>
aux dates indiquées article 1.

Pour valider sa participation, chaque participant doit remplir le formulaire mis en ligne. Chaque participant, en s'inscrivant au jeu, obtient une chance d'être tiré au sort.

Article 4 : Désignation des gagnants

The Beauty Store désignera par tirage au sort les gagnants, parmi l'ensemble des personnes s'étant inscrites.

Le tirage au sort s'effectuera quotidiennement à 11h.

Un seul lot sera attribué par gagnant.

Article 5 : Dotations

Les dotations du tirage au sort sont : des lots de différentes marques, disponibles en magasin et un bon de réduction de 10 euros, sur le prochain achat.

Article 6 : Remises des dotations

The Beauty Store contactera chaque gagnant par courrier électronique.

Aucun courrier ne sera adressé aux participants n'ayant pas gagné, seuls les gagnants seront contactés.

Les gagnants devront répondre dans les 2 jours suivant l'envoi du courrier électronique, pour pouvoir confirmer leur passage en magasin et récupérer leur cadeau.

Sans réponse de la part des gagnants dans les 2 jours suivant l'envoi du courrier, il sera déchu de son lot. Dans cette hypothèse les lots seront attribués à un suppléant désigné lors d'un second tirage au sort, 48h plus tard.

Les participants autorisent toutes les confirmations concernant : leur identité, leur âge et leurs coordonnées. Toute fausse déclaration entraîne l'élimination immédiate du participant.

Article 7 : Utilisation des données personnelles des participants

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les participants au jeu-concours bénéficient auprès de The Beauty Store, d'un droit d'accès, de rectification (c'est-à-dire de complément, de mise à jour et de verrouillage) et de retrait de leurs données personnelles. Les informations personnelles des participants sont collectées par The Beauty Store uniquement à des fins de suivi du jeu-concours, et sont indispensables pour participer à celle-ci.

Article 8 : Accessibilité au règlement

Le règlement peut être consulté librement et à tout moment, sur le site :

<https://thebeautystore.fr/>

Article 9 : Adresse postale du jeu-concours

Pour toute contestation relative au jeu-concours, l'adresse postale destinataire des courriers correspondant est mentionnée ci-dessous :

The Beauty Store, 14 rue d'Isly, 59000 Lille